



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : 1153-20 - CAMAC : 174907 - Compétence : ME - Propriétaire : C/O SPIDALIERI, STÉPHANE INTENSIMO SA - Coordonnées géographiques : 2558630/1136910 - Lieu-dit : «Route d'Évian 5» - Parcelle N° 494 - ECA : 254 - Note au recensement architectural : néant - Degré de sensibilité au bruit : II - Auteur des plans : CARAVAGLIO, MARCO RB & MC RALPH BISSEGER & MARCO CARAVAGLIO ARCHITECTES EPFL HES-SO SIA - Projet :

PROJET DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT N° 254, CONSTRUCTION DE 3 VILLAS CONTIGUËS ET D'UN GARAGE POUR 2 VÉHICULES

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 27.02.2021 au 28.03.2021

○○○○○

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° 1168-21 – Pour le compte de Pro Natura - Schweizerischer Bund für Naturschutz : - Lieux-dits : « Gros Brassat », « En Muraz » et « L'Aulagniez », - Parcelles Nos 272, 372, 378, 884, 895, 896 et 1114 - Projet : CREATION DE NEUF MARES. DEUX EN 2021, DEUX EN 2022, DEUX EN 2023 ET 3 EN 2024

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit : du 26.02.2021 au 07.03.2021.

CONSULTATION DU DOSSIER :

- SUR LE SITE WWW.CARTORIVIERA.CH / THÈME : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- AU GREFFE MUNICIPAL) : LE LUNDI DE 14H00 A 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00